

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 46 (1908)
Heft: 25

Artikel: Au tribunal
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-205139>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La cure de bains achevée, l'avocat reprit ses occupations et ordonna à son clerc d'adresser sa carte aux personnes qui avaient été avisées de son départ et le brave employé crut devoir ajouter sur chaque carte les initiales, mais les initiales seulement de la phrase :

Monsieur Est Revenu Des Eaux.

Vous devinez l'effet désastreux que produisent ces cinq lettres dans l'angle du bristol de l'honoré disciple de la basoche.

Cette histoire confirme ce que je disais en commençant : Usons des abréviations, mais n'en abusons pas.

C'est comme ça ! — L'autre jour, un gros paysan de la Sagne entra chez son pasteur (je ne vous dis pas dans quelle chapelle prêche le pasteur) et lui signifiait son intention de quitter l'Eglise.

— Et pourquoi donc ?

— Eh bien, monsieur le ministre, c'est comme ça, quand on n'est pas content d'une pension, on va ailleurs !

P. d. S.

PO FÉRÈ LA PARÈ

Vo no zein ai conta d'ouna balla, y a quoqué senannès, su lo compto de Daniet et de Djan-David.

Ein vetzé on autre que vo paoedè mettré su lo Conte, po férè la parè.

Lou menistre de Vela-Gollia teniai dè mutons pò avai dè la lanna et le pra de la cura allave tot justo por garda trei ao quatrou failles. Su lo conset d'on vesin, lou menistre se décide d'allà à la fère po atseta on maeliou. Noutron pasteu traove tot de suite su la fère ai valzes on gros agni bein vedzet et se dit qu'avoulo le tems ellia bite farai tot à fè se n'affère et... ellia de sei failles, et ein atteindeint de servi, ci galé muton amusérei sei z'einfants. Et lou menistre reintrera tot dzoyau tzi li. On baillivé la meillau pliaice à ci bî agni que veniai gros à inva dè gè. Et lo bravo pasteu était tot conteint dè sondzi que se failles ne manquerant de rein. Ma on bî dzo voaite pas que ion dei bouébou ao menistre qu'avai étais bourgata pè l'étrabillo revente ein corresseint vè son père ein lei dezeit : « Vinî vito, père, lei a noutron bocan que l'a fè dou zagni. » Lou pasteu l'ava couaite d'alla vère et trova, ein effet, dou zagni que tètavont lo seidezeint bocan que l'avai payi houti pices ! Et lou pourro menistre etai bin ennoyé po cein que l'avai raconta à tota la perotze sa corsa et

lo martzi dè son bocan. L'avai bin zu dei zagni, ma pas quemoint l'einteindai, quand m'mou po on ministre qu'a fè dei zétudes à l'académie, père d'onna granta famille, qu'on poussè se trompa dè la sorta, preindre ouna faille po on collihu.

MÉRINE.

LE SAVOIR-VIVRE

TOUTE personne bien élevée doit se montrer courtoise, aimable et serviable en quelque endroit qu'elle se trouve et en toute circonstance.

Si elle voit venir à elle, sur un trottoir, une femme, un vieillard, un infirme ou un homme chargé d'un fardeau, son devoir est de lui laisser le passage libre en lui céder le côté des maisons.

Un homme qui accompagne une femme doit toujours lui donner le haut du pavé, régler son pas sur le sien et faire en sorte qu'elle ne puisse être heurtée par les passants.

Vous saluerez l'ami que vous rencontrerez et remettrez votre chapeau, même si vous vous arrêtez pour lui parler.

Si c'est avec un supérieur ou un vieillard que vous entrez en conversation, vous resterez découvert jusqu'à ce qu'il vous ait prié de remettre votre chapeau.

C'est à la personne la plus âgée à rompre la première et à prendre congé.

Un homme qui rencontre une dame qu'il connaît se contentera de la saluer et ne devra pas s'arrêter à causer avec elle, surtout s'ils sont jeunes, l'un et l'autre.

On ne doit jamais saluer un homme qui donne le bras à une dame, à moins qu'il ne vous y autorise par un signe, et encore moins une femme qui aurait pour cavalier un homme qui vous est inconnu.

Il n'est pas convenable de donner le bras à deux dames à la fois ; une dame ne doit pas non plus s'appuyer au bras de deux cavaliers, à moins que le pavé ne soit glissant et mauvais ou que la nuit ne soit des plus obscures.

En abordant une femme, le fumeur doit jeter aussitôt son cigare. Un homme de bonne compagnie ne saurait le garder à la main en parlant à une dame qu'il respecte.

Un père peut, dans la rue et à la promenade, donner le bras à sa fille, au lieu de le donner à sa femme ; un jeune homme l'offrira à sa mère et non pas à sa sœur ; un oncle à sa nièce, un neveu à sa tante et non à sa cousine.

lon encore tout chaud. Pendant plusieurs minutes je crus avoir les cuisses et les jambes plongées dans un chaudron bouillant. Je me souvins à temps du courage avec lequel M. Friendly avait déguisé sa torture, lorsque je lui marchai sur le pied ; je résolus de l'imiter, je souffris en silence et avec une tranquillité apparente cet incident, moins cruel pour moi que les ris mal étouffés des domestiques.

Je ne raconterai point toutes les maladresses que je fis au premier service : les bouteilles renversées, les sauces répandues, mon doigt déchiré en dépeçant une volaille. Passons au second, où de nouveaux malheurs m'attendaient. Une des demoiselles me pria de lui servir d'un pigeon qui était tout près de moi : j'avais alors au bout de ma fourchette un morceau de becudin ; dans mon empressement, je le mets dans ma bouche sans songer qu'il était brûlant ; il me fut impossible de dissimuler ma douleur ; mes yeux sortaient de leur orbite. Tout le monde plaignit mon malheur, et chacun y trouva un remède différent. L'un proposait de l'huile, l'autre de l'eau : on convint enfin que le vin valait mieux pour éteindre le feu. On m'apporta, du buffet, un verre de vin que j'avais avec avidité...

» Mais comment raconter la fin de cette triste aventure ? Soit que le sommelier se fût trompé, soit qu'il eût résolu de me rendre fou, ce fut un verre d'eau-de-vie que le traître me présenta. Elle ne put jamais passer. Mon gosier était enflé, ma langue pleine de vessies : je me frappai le visage de mes mains, et la liqueur s'échappa par mes narines et à travers mes doigts. En vain, M. Friendly réprimanda ses domestiques, en vain son épouse gronda ses filles, la mesure de ma honte et de leur joie n'était pas encore comblée. Dans le

La livraison de juin de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants :

Un ambassadeur de France en Suisse : Jean De la Barde, par Tony Borel. — Les parapluies de Philippe. Roman, par F. Dupin de Saint-André. (Quatrième et dernière partie.) — Sully Prud'homme, par Paul Stapfer. (Troisième et dernière partie.) — Un peuple qui se meurt, par A.-O. Sibiriakov. — L'ombre et le rayon. Nouvelle, par Manuel Gouzy. (Seconde et dernière partie.) — Théâtre rustique. A. Mézières, par Alphonse Vuillemin. — Ella. Scènes de la vie lapone, de J.-A. Friis. (Sixième partie.) — Chroniques parisienne, allemande, anglaise, russe, suisse, scientifique, politique. — Table des matières du tome L.

Bureau de la *Bibliothèque universelle* :
Place de la Louve, 1, Lausanne.

Devinette

La réponse à notre problème du 30 mai est la suivante : le premier a 45 francs, le second 54 fr.

Nous avons reçu neuf réponses justes. La prime est échue à M. Henri Reymond, Asile de Cery, près Lausanne.

Aux personnes qui ont répondu juste à notre énigme du 16 mai, il faut ajouter Mme Cornu-Chapendal, à Yverdon.

Aux joueurs de billard.

Trois amis, A., M. et R., ont fait une partie de billard aux conditions suivantes :

1^e Le sort désignait l'ordre des joueurs.

2^e La partie sera terminée quand la somme des points faits par les trois joueurs atteindra 50.

3^e Chaque joueur paiera à celui qui aura fait plus de points que lui, 5 centimes par point en sus.

La partie terminée, il se trouve que M. a reçu 35 centimes ; R. en a reçu 35, mais il en a donné 30, et A. a payé un franc.

Combien chaque joueur a-t-il fait de points ?

PRIME : 1 vol., *Les grands et les petits devoirs*, par Mme Emmeline Raymond.

Les réponses sont reçues jusqu'au jeudi, à midi.

Les abonnés seuls ont droit au tirage au sort pour la prime.

Tout est gâté. — Deux ouvriers italiens disent de la cherté de la vie.

— De nos zours, fait l'un, tous les métiers y sont gâtés ; n'y a plus qu'celou dal vouleur qui vailla encore quelque soze.

— Et encore... la poulice elle le gâte zoliment.

Lumen. — Cette semaine, le spectacle est tout particulièrement attrayant au *Cinéma Lumen*, aussi les spectateurs y sont-ils nombreux, chaque soir. On s'y rend avec d'autant plus d'empressement que, dans cette saison estivale, époque de la fuite générale, le *Cinéma-Lumen*, fidèle au poste, est seul à nous tenir compagnie.

trouble où j'étais, sans savoir ce que je faisais, je m'essuyai le visage avec le maudit mouchoir encore humide des conséquences de la chute de Xénophon, et en moins d'un instant je fus tout barbouillé d'encre.

» Le baronnet lui-même ne put plus y tenir ; il prit part avec sa femme au rire général, et dans mon désespoir je me levai de table, je sortis précipitamment de la maison, et je me sauва chez moi, dans un état d'angoisse tel que la conscience et le remords d'un crime l'eussent à peine égalé. Ainsi, sans avoir manqué à aucun des grands principes de la morale, sans avoir manqué aux lois de la raison et aux règles de la véritable bienséance, je souffre tous les tourments qui peuvent accabler un coupable. Mes jambes ont été échaudées ; ma langue et ma bouche grillées, et je porte la marque de Caïn sur mon front.

» Oh ! timidité, tu empoisonneras à tout jamais mon existence ! »

Entre chauffeurs. — Allons, là, franchement, combien en as-tu crevé depuis trois mois ?

— De passants ou de pneus?...

Au tribunal. — Accusé, vos antécédents sont déplorables et criminels.

— Allons, bon, v'là qu'on va encore dire du mal de papa !

Rédaction: Julien MONNET et Victor FAVRAT
Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.